

Le label C@AG pour un système de détection d'intrusion

1. Critères du label C@AG

Cette partie décrit les exigences minimales qu'un système d'alarme intrusion doit remplir pour l'obtention du Label C@AG octroyé par AG et ce, concernant:

- les **composants** d'un système d'alarme intrusion, son **installation**, ses **spécificités techniques** et son **entretien**;
- le **suivi** des alarmes par la société de télésurveillance et les différents **services** liés tels que les notifications à l'utilisateur et l'intervention d'un agent de gardiennage.

1.1. Composants du système d'alarme intrusion

- Tous les composants du système d'alarme intrusion doivent obligatoirement être certifiés INCERT ou répondre aux normes européennes EN50131 GRADE II.
- Le système d'alarme intrusion doit inclure **au minimum** les composants suivants:
 - un **détecteur volumétrique** avec caméra ou appareil photo muni d'un flash intégré. Ces détecteurs doivent être adaptés au déplacement des animaux domestiques;
 - une **centrale d'alarme**;
 - une **sirène** intérieure et/ou extérieure;
 - un **clavier** pour armer ou désarmer le système d'alarme.

Le Label C@AG d'AG n'est pas remis en cause si l'installation comprend des composants provenant d'autres objets connectés, également reliés à la centrale de télésurveillance, à condition que ceux-ci ne perturbent pas le bon fonctionnement du système d'alarme et des composants. Par exemple:

- un détecteur de fumée;
- un détecteur de CO;
- un détecteur de fuites d'eau;
- un détecteur de chaleur ...

1.2. Spécifications techniques de l'installation

Les installations d'alarme **filaires** et **non-filiaires** sont acceptées pour autant que:

- les appareils installés soient tous compatibles entre eux;
- les instructions d'utilisation et d'installation du fabricant reprises dans les notices des différents appareils soient respectées lors de l'installation en ce qui concerne le placement [quel appareil dans quel local] et le montage [la hauteur à laquelle chaque détecteur doit être placé].

1.3. Installation

L'installation doit obligatoirement être réalisée par un installateur qui remplit les conditions suivantes:

- être agréé par le SPF Intérieur,
- être reconnu et formé par le fabricant et/ou la société d'alarme implantée en Belgique.

1.4. Entretien

Afin que le label C@AG soit maintenu, le client a l'obligation d'entretenir le système de sécurité technique conformément à l'Arrêté royal du 25 avril 2007 fixant les conditions d'installation, d'entretien et d'utilisation des systèmes d'alarme et de gestion de centraux d'alarme.

Il peut le faire lui-même ou faire appel à son installateur. Dans les 2 cas, à la fin de l'entretien, le client doit garder une attestation d'entretien à disposition d'AG.

1.5. Suivi des alarmes

Les transmissions en cas d'alarme doivent être actives 24h/24.

Intervention d'un agent de gardiennage en cas d'alarme préalablement vérifiée, **au minimum 2 fois par an** et prévue dans le contrat conclu avec la société de télésurveillance.

La labellisation C@AG de la plate-forme de transmission est obligatoirement liée aux services suivants :

1. Vérification par images [envoyées à la centrale d'alarme] lorsque l'alarme se déclenche en cas :

- d'**intrusion**;
- de **sabotage** des composants du système d'alarme;
- de **SOS** pour les cas d'urgence;
- de tentative de détérioration ou détérioration du système d'alarme ou de brouillage du signal d'alarme pendant la période de temporisation.

En l'absence de cette vérification par image,

- La centrale du système d'alarme intrusion doit être sous la surveillance d'un détecteur non-temporisé.
- La communication avec la centrale de télésurveillance doit se faire via 2 canaux de transmission distincts [utilisant des supports physiques différents]. La défaillance d'un canal doit être immédiatement signalée par l'autre. La supervision est réalisée au minimum toutes les 24h.

2. Déclenchement d'un signal d'alarme en cas :

- de **tests** de ligne;
- de **défaut d'alimentation** ou **défaut de batteries**.

3. Le Personalized User Codes qui permet d'identifier la personne qui active ou désactive le système d'alarme grâce à un code personnalisé [par exemple: 1 par enfant, 1 pour la femme de ménage...].

1.6. Contrôles

AG se réserve le droit de faire contrôler l'installation.

2. Systèmes d'alarmes bénéficiant du label C@AG

A ce jour, les 2 systèmes d'alarme mentionnés ci-dessous ont obtenu le label C@AG :

- SECURITAS – SECURITY SOLUTIONS – Type SecuritasHome
- HOMIRIS - Formules Serenity & Serinity Pro

Toute demande pour l'obtention du label C@AG ne peut être introduite que par le fabricant du système d'alarme.

